AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0599
FR0000073793-FS0245

28 mai 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DEVOTEAM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 mai 2013, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 mai 2013, le seuil de 5% du capital de la société DEVOTEAM et détenir, pour le compte desdits fonds, 469 630 actions DEVOTEAM représentant autant de droits de vote, soit 4,66% du capital et 3,48% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DEVOTEAM sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 10 081 335 actions représentant 13 503 616 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.